

Le gouvernement durcit les mesures de lutte contre le coronavirus

Tolérance zéro



©
Sofiane
Zitari/
Liberté

La nouvelle approche implique fortement les autorités locales dans le processus d'évaluation et de prise de décision quant aux mesures de confinement ciblé et de suspension temporaire des activités.

Le gouvernement passe la vitesse supérieure. Aucune circonstance atténuante ne sera désormais accordée aux transgresseurs des mesures barrières de protection contre le coronavirus. En effet, une série de dispositions préventives visant à renforcer la démarche progressive et flexible adoptée jusque-là a été annoncée, avant-hier soir, par le Premier ministre Abdelaziz Djerad, et ce, pour faire face à la recrudescence de la vitesse de propagation de l'épidémie dans certaines wilayas du pays qui ont pulvérisé les pics de contamination enregistrés.

Il y a lieu d'abord de souligner la reconduction du dispositif actuel du réaménagement du confinement à domicile amorcé le 13 juin dernier jusqu'au 13 juillet en cours. La mesure qui prévoit, d'une part, la levée du confinement à domicile pour 19 wilayas maintient, d'autre part, un couvre-feu sanitaire de 20h au lendemain à 5h du matin.

Ce couvre-feu aménagé concerne au total 29 wilayas, à savoir : Boumerdès, Souk-Ahras, Tissemsilt, Djelfa, Mascara, Oum El-Bouaghi, Batna, Bouira, Relizane, Biskra, Khenchela, M'sila, Chlef, Sidi Bel-Abbès, Médéa, Blida, Bordj Bou-Arréridj, Tipasa, Ouargla, Béchar, Alger, Constantine, Oran, Sétif, Annaba, Béjaïa, Adrar, Laghouat et El-Oued.

La nouvelle approche d'Abdelaziz Djerad renforce et implique fortement les autorités locales dans le processus d'évaluation et de prise de décision quant aux mesures de confinement ciblé et de suspension temporaire des activités qui ne respectent pas les protocoles sanitaires, devenant ainsi des vecteurs accélérateurs de la propagation du virus.

Le Premier ministre concède en fait de nouvelles attributions aux walis dans la gestion de la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19. "Mesdames et Messieurs les walis doivent, lorsque la situation sanitaire l'exige et après l'aval des hautes autorités du pays, procéder au confinement partiel ou total ciblé d'une ou de plusieurs localités, communes ou quartiers connaissant des foyers ou des clusters de contamination." Autrement dit, le gouvernement fait obligation aux walis, aux chefs de daïra et même aux P/APC de décider de mesures supplémentaires applicables à l'échelle locale.

Les décisions seront prises et mises en application en fonction de la situation sanitaire de la wilaya. Les représentants de l'État à l'échelle communale, de daïra ou de wilaya sont tenus de s'acquitter d'une nouvelle mission urgente exigée par la gestion de l'urgence sanitaire liée à la Covid-19, celle d'effectuer d'une manière régulière et permanente des visites dans des centres hospitaliers, et ce, pour examiner la situation exacte dans laquelle ils se trouvent, avant de rendre compte quotidiennement aux autorités sanitaires. Le Premier ministre a rappelé, à ce titre, que "toute défaillance qui n'est pas signalée entraînera des sanctions contre les responsables de ce dysfonctionnement".

En somme, les autorités locales et les services de sécurité ont été instruits à l'effet d'appliquer, avec toute la rigueur et la fermeté nécessaires, "les sanctions prévues par la loi et les règlements en vigueur, y compris la verbalisation, la mise en fourrière et la formalisation des procédures judiciaires appropriées, à l'encontre de tout contrevenant aux mesures de prévention sanitaire".

Tolérance zéro pour tous les contrevenants indépendamment de la nature de l'infraction commise. Les pouvoirs publics déclarent, en fait, une nouvelle guerre aux citoyens irresponsables qui continuent à douter de l'existence de cette maladie virale émergente qui a ébranlé le monde entier.

Ces citoyens insouciants, voire incrédules, sont devenus, de l'avis des médecins, de véritables vecteurs de transmission. Face à la "prolifération" des cortèges et des fêtes de mariage depuis la fin du mois de Ramadhan, le gouvernement a décidé l'interdiction totale de tout type de rassemblement et de regroupement familial. "Il est notamment interdit la célébration de mariages et de circoncisions qui constituent actuellement des facteurs aggravants de la propagation de la pandémie."

Les bilans quotidiens de l'évolution de la Covid-19 font ressortir que le nombre des contaminations intrafamiliales a explosé depuis le début du mois de juin. Sur un autre plan, le Premier ministre a réajusté les prérogatives et les missions des contrôleurs et des inspecteurs chargés de la répression des fraudes. Les services du ministère du Commerce sont dans l'obligation de procéder à des actions de contrôle de certains commerces de quartier et de marchés, comme l'exige la gestion de l'urgence sanitaire actuelle.

Accompagnés de la force publique, ils ont la latitude de procéder à la "fermeture immédiate du commerce, au retrait du registre du commerce, ainsi qu'à une sanction pécuniaire et de dissuader tout comportement contraire aux lois et règlements en vigueur". Il s'agit notamment d'exiger des commerçants le respect des protocoles de prévention sanitaire, notamment l'obligation du port du masque et la distanciation physique pour toute personne qui accède à l'espace commercial.

La décision de fermeture des espaces commerciaux relève désormais des pouvoirs du wali

Le gouvernement hausse encore le ton face aux réfractaires dans les espaces publics. Le décret exécutif prévoit expressément la verbalisation systématique de tout contrevenant à la mesure du port obligatoire du masque et au respect des horaires de confinement. L'autre mesure sur laquelle il reste intransigeant est le port obligatoire du masque même dans les véhicules particuliers, que ce soit pour le conducteur ou les autres passagers.

L'obligation du port obligatoire du masque dans les véhicules est réinstaurée, après un répit de deux semaines. Autre mesure restrictive et préventive annoncée par le gouvernement est celle liée à la suspension, pour une durée de 15 jours, des activités des marchés hebdomadaires, des marchés à bestiaux et des centres commerciaux ou encore des lieux de concentration de commerces.

La décision de fermeture de ces espaces à vocation commerciale relève, désormais, des pouvoirs des walis des wilayas qui connaissent une circulation active et effrénée du virus invisible et mortel. Le wali se prononcera en fonction de la situation épidémiologique et de la prolifération des réservoirs du virus à l'échelle locale, et ce, après concertation des autorités sanitaires locales.

Cette nouvelle étape dans la gestion de la crise sanitaire est aussi marquée par le renforcement de la surveillance épidémiologique, et ce, en lançant des enquêtes approfondies, notamment à l'endroit des cas contacts, dans l'espoir de parvenir à casser la chaîne de propagation des contaminations.

Pour cela, le gouvernement a prévu de mettre, outre les moyens humains et matériels nécessaires, à la disposition du ministère de la Santé des moyens de transport terrestre et aérien pour agir et régler les problèmes qui se posent à travers toutes les wilayas du pays.

Sur instruction du président de la République, le Premier ministre lancera enfin un appel à la conscience et au sens de responsabilité des Algériens pour faire preuve d'attitude exemplaire et solidaire pour vaincre cette pandémie qui a tué jusqu'à hier 912 personnes affectées par la Covid-19.

Hanafi H.